



VILLE DE LOURDES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nature de l'acte : 8.9

Transmis le 05-09-22
Mis en ligne le 06-09-22

DECISION N° 2022_112

CONTRAT DE DROIT DE CESSION DE REPRÉSENTATION LES AUDACIEUSES DU VIGNEMALE

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014,

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L.2122-1 et R.2122-3 1) permettant à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les fournitures ou les services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, notamment lorsque le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique,

Vu la délibération n° 18 du Conseil municipal du 21 décembre 2021 portant modification de la délibération n°3 du Conseil municipal du 16 juillet 2020 et de la délibération n°2 du conseil municipal du 14 avril 2021 relatives aux délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant d'une part la proposition de Monsieur Armel LE BEC en sa qualité de Président de la Compagnie Théâtre Fébus, sise place de la gare, 65400 Argelès-Gazost, de représentations de théâtre dénommées « Les audacieuses du Vignemale » au Château fort - Musée pyrénéen le 17 septembre 2022 à 11h et 17h30 et le 18 septembre 2022 à 11h et 16h30 et au Palais des Congrès le 11 décembre 2022 à 15h,

Considérant d'autre part la volonté de la Ville de Lourdes de mettre en place de proposer cette pièce de théâtre dans le cadre de la fête anniversaire du centenaire du musées lors des Journées Européennes du Patrimoine,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer un contrat de cession de spectacle avec Monsieur Armel LE BEC en sa qualité de Président du théâtre Fébus, sise à Place de la Gare - 65400 Argeles Gazost, représentant la Compagnie Fébus, d'organiser une représentation de théâtre dénommée « Les audacieuses du Vignemale » au Château fort - Musée pyrénéen le 17 septembre 2022 à 11h et 17h30 et le 18 septembre 2022 à 11h et 16h30, et au Palais le 11 décembre 2022 à 15h.

ARTICLE 2 :

VILLE DE LOURDES

2, RUE DE L'HÔTEL DE VILLE - 65100 LOURDES - FRANCE

Tél. : 33 (0)5 62 94 65 65 / Fax : 33 (0)5 62 46 10 36 - www.lourdes.fr

De régler à l'ordre de la Compagnie Théâtre Fébus, la somme de 4 000 € TTC (quatre mille euros) non assujetti à la TVA, par mandat administratif, à l'issue de la dernière prestation.

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 29 août 2022

Le Maire,



Thierry LAVIT